



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail et de l'Emploi

Cellule Emploi
FSE

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN AU LUXEMBOURG : 2006

**Conférence de presse de
Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi
François Biltgen sur
l'appel public à projets pour l'année 2006 dans
le cadre du Document unique de
programmation (DOCUP) révisé pour les
interventions du Fonds Social Européen (FSE)
au Luxembourg**

Luxembourg, le 4 juillet 2005

1. Le Fonds Social Européen

Les Fonds structurels de l'Union européenne, à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) sont les principaux instruments financiers servant à réduire les écarts de niveaux entre les régions et entre les populations et à promouvoir la cohésion économique et sociale en Europe.

Les objectifs principaux des Fonds structurels sont les suivants :

- l'Objectif n° 1 encourage le développement économique des régions accusant un certain retard
- l'Objectif n° 2 soutient les régions confrontées à certaines difficultés et notamment à des problèmes d'adaptation aux mutations dans les secteurs de l'industrie et des services
- l'Objectif n° 3 intervient financièrement dans toutes les régions de l'Union pour soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

La totalité de l'Union est concernée par cet objectif, à l'exception des régions relevant de l'objectif n° 1. L'objectif n° 3 est exclusivement financé par le FSE et représente 12,3% du total des dépenses des Fonds structurels, soit 24,05 milliards d'euros pour la période de 2000 à 2006.

Le Fonds Social Européen est le principal instrument financier permettant à l'Union européenne de concrétiser les objectifs stratégiques de sa politique de l'emploi.

Institué par le Traité de Rome, il s'agit du fonds structurel le plus ancien : depuis plus de 40 ans en effet, il investit, en collaboration avec les États membres, dans des programmes dont l'objectif est de développer les compétences et améliorer les perspectives professionnelles des citoyens européens.

Le FSE se trouve actuellement à un moment important de son histoire : dès le début de la période de programmation 2000-2006, des efforts ont été entrepris pour intégrer le FSE - tant sur le plan de l'action politique que de la gestion - dans les activités entreprises au niveau des États

membres dans le but de mettre en pratique les priorités de la stratégie européenne pour l'emploi.

Le FSE accorde une aide financière de l'Union européenne à grande échelle à des **programmes qui favorisent ou actualisent "l'employabilité" des citoyens.**

Cette tâche consiste essentiellement à les doter de compétences professionnelles adéquates et à développer leur aptitude aux rapports sociaux, accroissant ainsi leur confiance en soi et leur capacité d'adaptation sur le marché du travail.

Au Luxembourg, le Fonds Social Européen intervient dans deux programmes gérés par le Ministère du Travail et de l'Emploi :

- le **Document unique de programmation (DOCUP) au titre de l'objectif 3 du FSE** qui consiste à soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi
- le **Programme d'initiative communautaire (PIC) EQUAL** visant à expérimenter de nouveaux moyens de lutter contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail.

L'ensemble du budget retenu au Luxembourg dans le cadre de l'objectif 3 s'élève à € 95,70 millions pour la période de programmation 2000-2006. La quote-part du FSE est de € 41,16 millions.

2. Bilan des années 2000-2004

La stratégie présentée dans le DOCUP Objectif 3 2000-2006 s'inscrit dans les grandes lignes des politiques communautaire et nationale de lutte contre le chômage et poursuit partant une logique parallèle avec les Plans d'action nationaux en faveur de l'emploi successifs depuis 1998.

Les mesures prévues dans le DOCUP s'articulent autour de quatre axes thématiques, à savoir

- la **prévention du chômage et les politiques actives de l'emploi** dont le but est de lutter contre le chômage avec des outils actifs tendant à augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi et de prévenir le chômage respectivement l'entrée dans d'autres régimes passifs (**AXE 1**) ;

- **l'intégration sociale et l'égalité des chances** pour tous qui s'adresse aux personnes handicapées et à des personnes qui, en raison de problèmes notamment liés à la détention, à la drogue ou au fait d'être sans domicile fixe, sont marginalisées sur le marché de l'emploi (**AXE 2**);
- **la promotion de l'adaptabilité et de l'esprit d'entreprise** avec une forte dominante sur la formation tout au long de la vie (**AXE 3**);
- **l'égalité des chances entre les femmes et les hommes** reprenant des actions spécifiques pour l'accès au travail du sexe sous représenté et en faveur d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (**AXE 4**).

Ces quatre axes rejoignent dans les grandes lignes les quatre piliers autour desquels s'articulaient les **lignes directrices en faveur de l'emploi** avant l'évaluation de la Stratégie européenne en faveur de l'emploi à la fin de son premier cycle quinquennal en 2003.

La programmation 2000-2006 permet également des interventions dans la plupart des domaines prioritaires retenus par la nouvelle génération de lignes directrices en faveur de l'emploi.

C'est pourquoi il a été retenu de ne pas soumettre les programmes en vigueur à une révision fondamentale en 2004 mais de proposer aux Comités de suivi respectifs et à la Commission européenne certaines adaptations tenant compte des changements sur le marché du travail et de l'évolution du contexte socio-économique depuis 1999 ainsi que des principales conclusions du rapport d'évaluation à mi-parcours.

En date du 13 décembre 2004 le Ministère du Travail et de l'Emploi a organisé un évènement de visibilité des interventions du FSE au Luxembourg sous la forme d'un séminaire sur l'identification et l'échange de bonnes pratiques.

Etaient notamment invités à ce séminaire l'ensemble des promoteurs, des représentants de la Commission européenne, les membres des comités de suivi, les partenaires sociaux et la presse luxembourgeoise.

Le but ultime des projets bénéficiant d'un cofinancement de la part du FSE reste en effet une intégration définitive des concepts ayant réussi dans les politiques nationales.

3. Les priorités retenues pour les années 2005 et 2006

Conformément aux conclusions du rapport d'évaluation à mi-parcours et aux résultats de la consultation des acteurs politiques concernés, la structure en 5 axes du DOCUP a été maintenue, quitte à réviser les dotations budgétaires respectives pour 2005 et 2006.

| | 2000-2004 | 2005-2006 |
|-------|-----------|-----------|
| Axe 1 | 28% | 20% |
| Axe 2 | 35% | 20% |
| Axe 3 | 30% | 40% |
| Axe 4 | 5% | 18% |
| Axe 5 | 2% | 2% |

La nouvelle répartition des axes en mesures proposée est la suivante:

| Axes/Mesures | Dotation budgétaire (en %) |
|---|----------------------------|
| Axe 1: Prévention du chômage et politiques actives en faveur de l'emploi | 20% |
| Mesure 1.1. Actions visant l'intégration des chômeurs difficiles à placer sur le marché du travail ⇒ Prise en charge individuelle des chômeurs ⇒ Augmentation de l'employabilité des jeunes chômeurs et/ou des chômeurs à faible formation initiale | 8% |
| Mesure 1.2. Actions visant l'intégration respectivement le maintien à l'emploi de travailleurs âgés ⇒ Actions de reconversion professionnelle ⇒ Actions dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail | 8% |
| Mesure 1.3. Actions de soutien aux structures et aux systèmes ⇒ Etudes, analyses des évolutions sur le marché du travail ⇒ Conception de nouveaux instruments de lutte contre le chômage ⇒ Préparation et implémentation de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle ⇒ Actions de sensibilisation, notamment en matière d'emploi des travailleurs âgés | 4% |
| Axe 2: Intégration sociale et égalité des chances pour tous | 20% |
| Mesure 2.1. Amélioration de la capacité d'intégration sur le marché du travail des travailleurs handicapés | 12% |

| | |
|--|------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faciliter la transition entre structures protégées et entreprises privées ⇒ Accompagnement et suivi des travailleurs handicapés ayant réussi cette transition | |
| <p>Mesure 2.2. Amélioration de la capacité d'intégration sur le marché du travail des autres catégories de personnes menacées d'exclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mesures d'insertion pour bénéficiaires du revenu minimum garanti ⇒ Soutien d'autres mesures prévues dans le PANinclusion sociale ayant un lien avec le marché du travail | 8% |
| <p>Axe 3: Life long learning, promotion de l'adaptabilité et de l'esprit d'entreprise</p> | 40% |
| <p>Mesure 3.1. Amélioration de l'adaptabilité des salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Formations continues en relation avec le marché du travail ⇒ Accent sur le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ⇒ Formation des formateurs ⇒ Orientation tout au long de la vie ⇒ Actions de sensibilisation et études | 20% |
| <p>Mesure 3.2. Amélioration de l'adaptabilité des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nouvelles formes d'organisation du travail ⇒ Soutien des entreprises en difficultés, audits sociaux, initiatives visant le maintien à l'emploi ⇒ Actions de sensibilisation et études | 15% |
| <p>Mesure 3.3. Développement de l'esprit d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Soutien des créateurs d'entreprises, et notamment des femmes créatrices d'entreprises ⇒ Actions de sensibilisation, notamment dans les écoles, et études | 5% |
| <p>Axe 4: Egalité des chances entre hommes et femmes</p> | 18% |
| <p>Mesure 4.1. Insertion et réinsertion des femmes sur le marché du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Formations spécifiques à l'intention des femmes, notamment dans les métiers atypiques ⇒ Actions de sensibilisation des employeurs | 7% |
| <p>Mesure 4.2. Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Soutien de nouvelles formes d'organisation du travail ⇒ Soutien de modes flexibles de garde d'enfants | 7% |
| <p>Mesure 4.3. Actions de soutien aux structures et aux systèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Formation en genre pour l'ensemble des acteurs concernés ⇒ Diversification des choix professionnels | 4% |

En théorie, les liens entre le DOCUP 2000-2006 au titre de l'Objectif 3 et la Stratégie européenne en faveur de l'emploi sont donc intensifiés.

Il n'en reste pas moins que l'exécution du DOCUP et notamment les volets de la couverture des différents axes ainsi que de leur consommation budgétaire resteront d'un côté tributaire des projets introduits suite aux appels à candidature publics et d'un autre côté de la rétention des projets par le Comité de sélection à caractère tripartite, regroupant des représentants du gouvernement et des partenaires sociaux.

4. L'appel public à projets

L'appel public à candidatures qui sera publié dans la presse luxembourgeoise le 5 juillet 2005 couvre la période se situant entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006.

Il se base sur la décision de la Commission européenne du 17 septembre 2004 portant révision du DOCUP 2000-2006 pour le Luxembourg.

Les principaux changements par rapport aux appels à candidatures des années précédentes sont les suivants :

- possibilité de cofinancer **des travaux d'analyse et d'études ayant un lien direct avec le marché de l'emploi** et notamment avec les domaines prioritaires y identifiés comme par exemple l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés, l'augmentation du taux d'emploi des femmes, la lutte contre le chômage et le développement de la formation tout au long de la vie
- possibilité de cofinancer l'implémentation des accords négociés par les partenaires sociaux dans le cadre du **dialogue social interprofessionnel**
- possibilité de cofinancer actions des organisations patronales respectivement des entreprises ou groupements d'**entreprises privées** (dans le respect de la réglementation sur les aides d'Etat) en vue de

maintenir voire d'améliorer l'employabilité de leurs salariés, notamment en matière de gestion anticipative et positive du changement et des restructurations économiques

- possibilité de cofinancer des **actions de sensibilisation et d'information** sur les politiques respectivement les réformes définies, notamment en vue d'augmenter une prise de conscience et une responsabilisation des acteurs concernés.

Conformément au plan financier, la **participation du FSE** sera limitée à **45%** du total du budget total d'un projet.

Complément prévisionnel juin 2005

| | | Docup 2005-2006 | Docup disponible |
|-----|--|--------------------|---------------------|
| | Mesure | | |
| 1.3 | Actions visant l'intégration des chômeurs difficiles à placer sur le marché du travail | 2.195.300 | 4.269.811 |
| 1.4 | Actions visant l'intégration respectivement le maintien à l'emploi des travailleurs âgés | 1.097.600 | 2.350.942 |
| 1.5 | Actions de soutien aux structures et aux systèmes | 2.195.500 | 4.421.342 |
| | Axe 1 | 5.488.400 | 11.042.094 |
| 2.3 | Amélioration de la capacité d'intégration sur le marché du travail des travailleurs | 3.293.000 | 5.717.295 |
| 2.4 | Amélioration de la capacité d'intégration sur le marché du travail des catégories de perso | 2.195.400 | 3.714.257 |
| | Axe 2 | 5.488.400 | 9.431.552 |
| 3.6 | Amélioration de l'adaptabilité des salariés | 5.488.400 | 2.007.834 |
| 3.7 | Amélioration de l'adaptabilité des entreprises | 4.116.200 | 3.563.656 |
| 3.8 | Développement de l'esprit d'entreprise | 1.372.200 | 1.546.036 |
| | Axe 3 | 10.976.800 | 7.117.525 |
| 4.3 | Insertion et réinsertion des femmes sur le marché du travail | 1.920.900 | 1.741.879 |
| 4.4 | Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle | 1.097.800 | 333.912 |
| 4.5 | Actions de soutien aux structures et aux systèmes | 1.920.900 | 2.161.720 |
| | Axe 4 | 4.939.600 | 4.237.511 |
| | Total | 26.893.200 | 31.828.683 |

DOCUP 2005-2006: Budget disponible pour les années 2005-2006 selon l'actuel plan financier.

DOCUP disponible: Budget en principe disponible pour l'année 2006 après récupération des fonds non utilisés au cours des années précédentes.

Les projets à introduire au Ministère du Travail et de l'Emploi dans les formes et selon les modalités prévues dans la fiche de candidature doivent être accompagnés d'une lettre d'intention d'une instance publique (Etat, commune, chambre professionnelle) tendant à prendre en charge la **contrepartie nationale publique**, à savoir les 55% restant du budget total.

L'appel à candidatures ainsi que la fiche de candidature sont disponibles à l'adresse url www.fse.lu.

Pour de plus amples renseignements concernant le FSE il est renvoyé à l'adresse url http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/empl&esf/index_fr.htm .